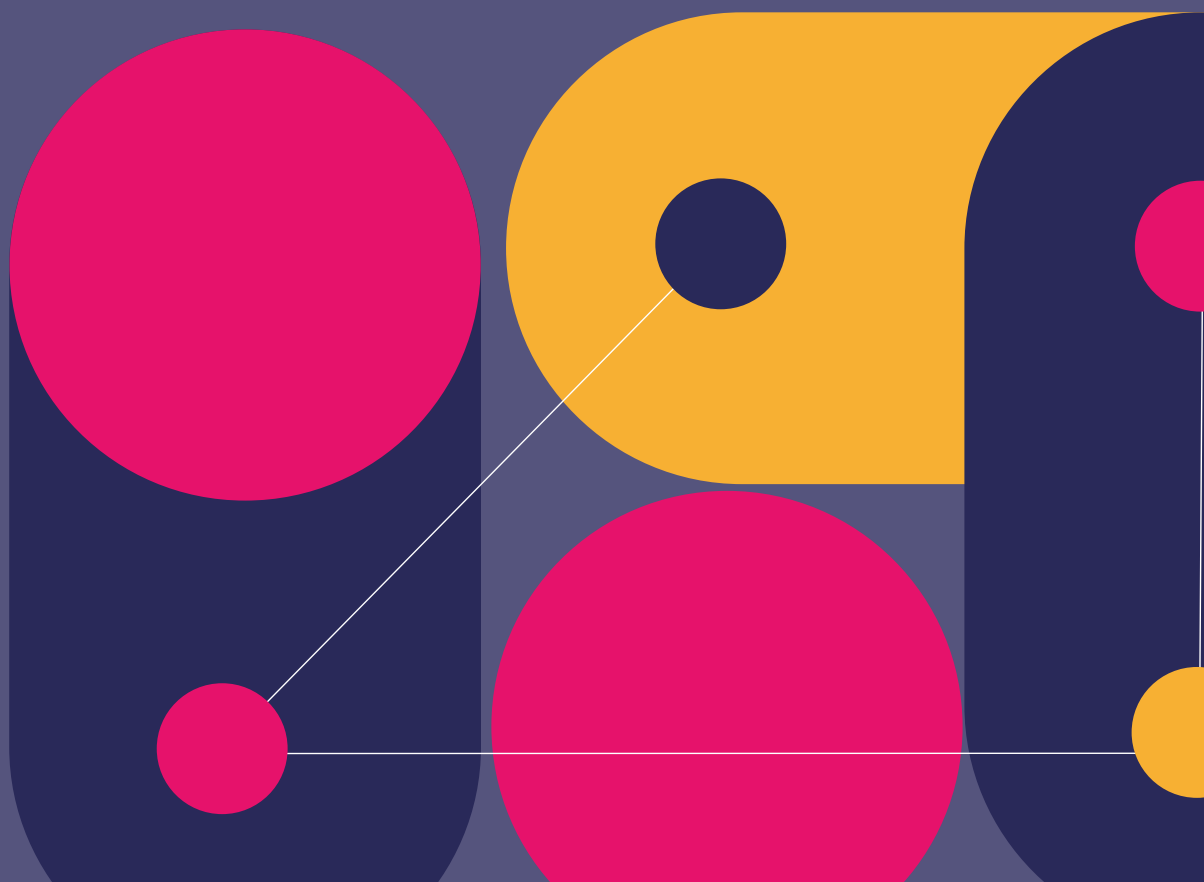


40+1

Orientations stratégiques du CLEMI 2024-2030



En 25 ans, les géants du numérique ont envahi l'espace informationnel et la sphère du divertissement. Les conséquences sont connues de tous : concurrence dissymétrique avec les acteurs traditionnels, perte des repères informationnels, notamment de la part des plus jeunes qui accèdent majoritairement à l'information via les plateformes et les réseaux sociaux, montée de la défiance vis-à-vis des acteurs « traditionnels » de la presse et des médias, montée des populismes... A la clé, une menace réelle pèse sur l'équilibre des démocraties, facteur préoccupant pour des autorités chargées d'en protéger les intérêts sans renoncer aux principes fondamentaux de liberté d'expression et d'accès des populations à une information libre et indépendante.

La réponse réside dans le renforcement de la régulation et des législations encadrant l'activité des plateformes et des réseaux sociaux numériques. Seule, pourtant, la loi ne suffit ni ne réussit à endiguer dans ces flux informationnels la propagation des fausses informations, des théories du complot et des discours de haine. Raison pour laquelle un large consensus se dégage pour souligner l'importance d'une éducation aux médias et à l'information dès les plus jeunes âges et tout au long de la vie pour former des citoyens libres et éclairés dans cet univers numérique qui transforme nos manières de penser et d'agir.

En quarante années d'existence, le CLEMI a démontré sa capacité à déployer une éducation aux médias et à l'information à l'École, à former les enseignants et à les outiller, à leur ouvrir des espaces et des temps dédiés à leurs activités pédagogiques. Ses équipes ont su élargir son audience auprès des familles dans une perspective de coéducation.

Cette feuille de route « 40+1 » poursuit l'effort d'ouverture du CLEMI, en direction des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, au travers de la démarche CLEMI SUP ou encore par le renforcement de ses coopérations européennes et internationales.

Les orientations stratégiques qu'elle présente visent à répondre à l'urgence démocratique d'une éducation aux médias et à l'information pour tous. Elles soulignent l'importance et le rôle incontournable du CLEMI pour construire des solutions concrètes.

Face aux avancées des technologies numériques de l'information et de la communication, la capacité du CLEMI à nouer des partenariats avec le monde des médias, son ancrage dans le système éducatif, sa logique de travail collaboratif en réseau constituent autant d'atouts.

Ces alliances doivent se renforcer et accueillir demain de nouvelles entités dont l'expertise est essentielle pour aborder sereinement des problématiques de plus en plus complexes à l'ère des intelligences artificielles (IA) génératives.

Il y a quarante ans, l'État français créait le CLEMI, le dotant d'un réseau territorial et d'un Conseil d'orientation et de perfectionnement (COP). Cette instance collégiale est garante d'une forme d'indépendance dont le CLEMI a besoin pour conduire son projet d'une éducation aux médias et à l'information.

Jamais le rôle du COP du CLEMI n'a paru aussi essentiel pour préserver et renforcer les missions d'intérêt général de ce formidable outil au service de notre démocratie.

-
Nathalie Sonnac,
présidente du Conseil d'orientation
et de perfectionnement du CLEMI

En quarante ans, l'essor des nouvelles technologies numériques a radicalement changé les pratiques informationnelles. Le CLEMI a toujours pris soin de renouveler ses approches en s'enrichissant de l'expertise de ses partenaires des médias et de l'information et en se nourrissant des activités pédagogiques menées par les enseignants à l'école, au collège et au lycée.

Et demain ?

Quarante années après sa fondation, le CLEMI se projette dans un avenir rempli d'incertitudes, chaque avancée scientifique questionnant la capacité de l'humain à se réinventer dans un monde de progrès, de solidarité et de paix. La révolution numérique en atteste, en générant un internet qui permet à chacun de s'exprimer mais qui, en même temps, rend impossible la régulation des flux de désinformation, des théories du complot, des discours de haine et de toutes les entreprises d'ingérences en contexte de guerre informationnelle.

L'École porte sur tous ces sujets une responsabilité éminente : celle d'assurer une éducation aux médias et à l'information en mesure de renforcer l'esprit critique des individus et de redonner à chacun la capacité d'exercer son droit à l'information.

Pour répondre à cette exigence démocratique, le CLEMI a su fédérer les acteurs du secteur de la presse et des médias ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, en France, en Europe et à l'international.

Avec le soutien de son Conseil d'orientation et de perfectionnement, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Réseau Canopé, le CLEMI n'a sans doute jamais été autant en première ligne pour aider les enseignants à réussir leur mission et les élèves à devenir des citoyens libres et éclairés.

Son action s'ouvre désormais à des publics élargis, des familles aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en France et à l'international. Cette nouvelle feuille de route trace cette ambition d'une éducation aux médias et à l'information pour tous.

-
Serge Barbet,
directeur du CLEMI

Le conseil d'orientation et de perfectionnement (COP) a vu le jour en 1983, dans le même décret du 26 avril instituant le CLEMI. Il a été pensé d'une part pour donner des avis et formuler des recommandations sur les actions à entreprendre et, d'autre part, d'apprécier les bilans des actions.

Depuis le début, cette instance collégiale, qui regroupe les acteurs de l'enseignement et des médias dans toute leur diversité, a permis au CLEMI de mener ses missions dans le respect du principe d'indépendance et de pluralisme consubstantiel aux enjeux d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Cet état d'esprit a prévalu à chaque étape de réflexion et de rédaction de ce document prospectif qui détaille les orientations stratégiques du CLEMI pour la période 2024-2030. Elaborée au sein du COP, cette nouvelle feuille de route a été construite entre septembre 2023 et avril 2024 dans une logique collaborative, chaque membre ayant été invité à émettre des propositions à même de répondre aux nombreux défis de l'EMI dans un monde de l'information et de la communication en perpétuelle transformation.

Cette démarche collective a permis d'enrichir les priorités pour les six années à venir, autour de six axes qui, chacun, a fait l'objet d'échanges intenses dans un esprit de dialogue et d'ouverture. Elle permet de livrer ce document fidèle à la mission de service public qu'assurent, ensemble, le CLEMI et ses partenaires des sphères médiatiques, institutionnelles ou associatives. Elle traduit l'attachement des membres du COP et de sa présidente, Nathalie Sonnac, au respect de ce mode de fonctionnement du CLEMI depuis sa fondation.

Son intitulé, 40+1, marque la pérennité de ce modèle indépendant et pluraliste institué il y a quarante ans et qui démontre, aujourd'hui encore, la capacité du CLEMI à continuer à se projeter dans l'avenir avec assurance et détermination.

SOMMAIRE

01

**L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS
ET À L'INFORMATION :**
40 ANS D'ENGAGEMENT
DU CLEMI
ET DE SES PARTENAIRES

P. 07-13

02

**L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS,
À L'INFORMATION
ET À LA CITOYENNETÉ
NUMÉRIQUE**

P. 14-18

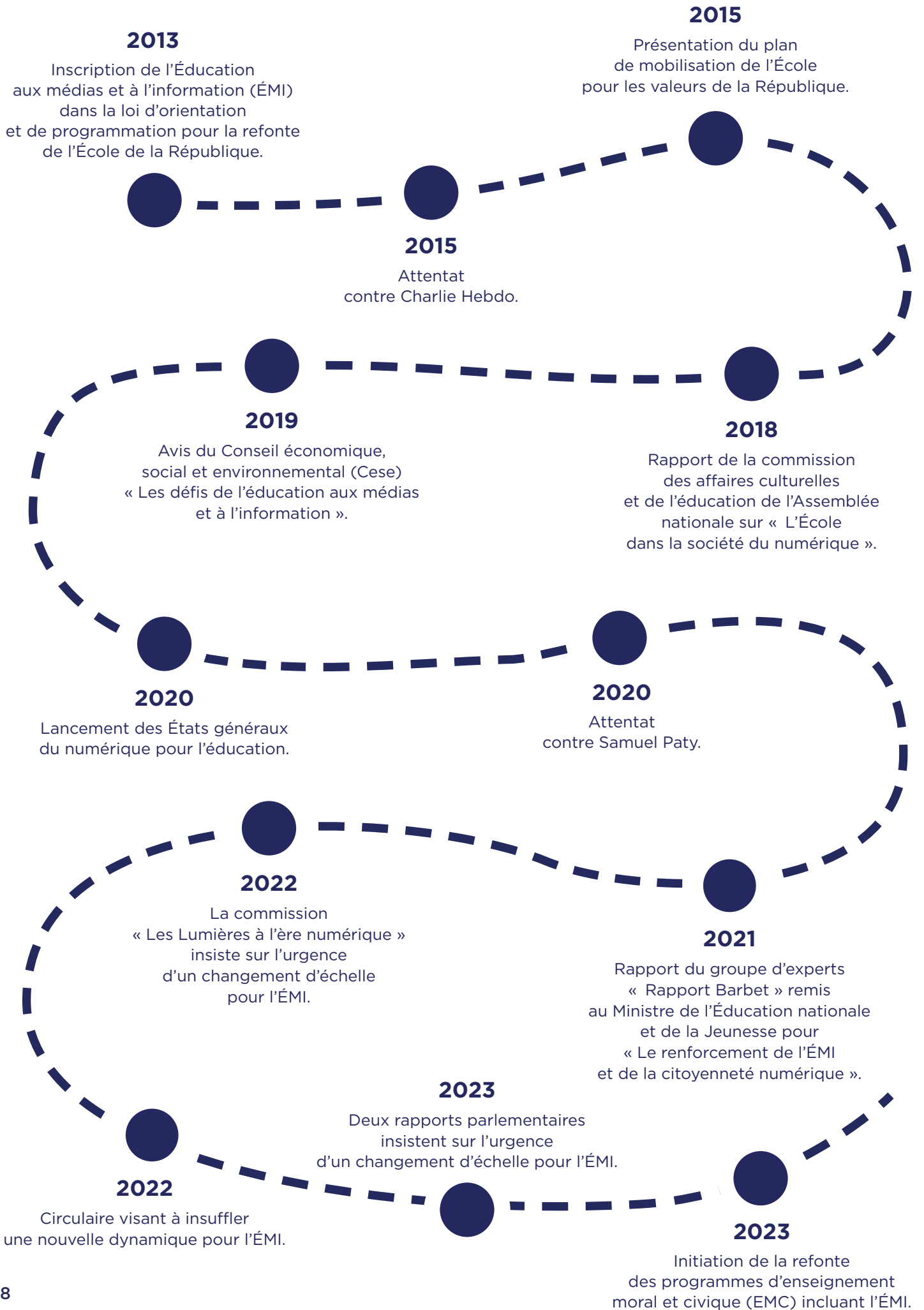
03

VERS UNE GÉNÉRALISATION DE
**L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS
ET À L'INFORMATION**

P. 19-23

**L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS
ET À L'INFORMATION :
40 ANS D'ENGAGEMENT
DU CLEMI
ET DE SES PARTENAIRES**

01



La loi de d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (juillet 2013) a inscrit l'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) dans la loi, au même titre que les apprentissages fondamentaux, stipulant que « tout enfant a droit à une formation scolaire qui intègre une pratique raisonnée des outils d'information, de communication et l'exercice de sa citoyenneté dans une société de l'information et de la communication. » De nombreux rapports institutionnels ont depuis souligné l'importance de l'ÉMI. Celui, notamment, de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale sur « L'École dans la société du numérique » (octobre 2018), préconisant d'en renforcer la part dans les temps de scolarité des élèves, le rôle et les moyens du CLEMI ainsi que ceux dévolus aux professeurs-documentalistes. Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) dans son avis sur « Les Défis de l'éducation aux médias et à l'information » ajoutait en décembre 2019 la nécessité de renforcer les réseaux académiques dédiés à l'ÉMI.

D'autres rapports sont venus soutenir ces demandes dont celui du groupe d'experts (rapport Barbet) remis en juillet 2021 au Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour « Le Renforcement de l'ÉMI et de la citoyenneté numérique ». Ce dernier rapport réaffirme « la dimension fondamentale et centrale de l'ÉMI pour la construction d'une culture et d'une conscience civiques donnant aux élèves la capacité de discerner les usages responsables du numérique, de faire usage d'un esprit critique à bon escient, de comprendre et d'interpréter les flux informationnels qui strient la société contemporaine, de distinguer connaissances et croyances, informations, fausses informations et théories du complot. » L'ÉMI a donc à voir avec la démocratie, l'exercice de la liberté et le fondement du tissu social, en redonnant à l'individu l'initiative sur l'information plutôt qu'il ne se laisse dominer par elle.

Dans la même période, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) remettait ses conclusions pour le « développement de l'esprit critique

chez les élèves », rappelant « qu'une maîtrise des médias, une connaissance des processus de production et de diffusion de l'information et, désormais, une compréhension aussi extensive que possible, non seulement des fonctionnalités, mais aussi des logiques plurielles des réseaux deviennent un corpus de connaissances rigoureusement indispensables à la formation des élèves, des étudiants, des futurs adultes et des citoyens. ». En 2022, la commission « Les lumières à l'ère numérique », et en 2023, deux rapports parlementaires ont insisté sur l'urgence d'un changement d'échelle pour l'ÉMI.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a pris des mesures de renforcement de l'ÉMI, notamment après l'attentat du 7 janvier 2015 contre Charlie Hebdo et celui contre Samuel Paty, le 16 octobre 2020. Dans le cadre du plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République présenté le 22 janvier 2015, l'intégration de l'ÉMI de manière transversale dans les différentes disciplines a été rappelée, les collèges et lycées étant alors invités à créer des médias scolaires, avec l'appui des professeurs documentalistes.

Lancés en 2020, les États généraux du numérique pour l'éducation ont conclu, parmi ses différentes mesures, au « renforcement de la citoyenneté numérique et de l'ÉMI en s'appuyant sur le CLEMI ». La circulaire du 24 janvier 2022 visant à insuffler une nouvelle dynamique pour l'ÉMI a dans cette perspective instauré un nouveau réseau des référents et des cellules académiques ÉMI (RAEMI) au sein des rectorats, animé par le CLEMI et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Les moyens académiques du CLEMI ont été renforcés dans le cadre de cette circulaire, bien que des efforts restent à accomplir dans le 1^{er} degré.

Le renforcement de l'ÉMI se poursuit. Il s'incarne, par exemple, dans sa place dévolue dans le cadre de la refonte des programmes d'enseignement moral et civique (EMC) initiée en juin 2023.

Le CLEMI, expert et coordonnateur des politiques d'éducation aux médias et à l'information

Le CLEMI poursuit ses missions de formation des formateurs et des enseignants, de production, coproduction et diffusion de ressources pédagogiques en ÉMI, d'organisation d'actions éducatives, dont la Semaine de la presse et des médias dans l'École (SPME). Son offre est sans cesse renouvelée afin de répondre à ses missions, au plus près des attentes des formateurs et des enseignants dans leurs pratiques professionnelles, ainsi que pour les aider dans la mise en œuvre de leurs activités pédagogiques en ÉMI.

Son rôle de liaison des acteurs de l'enseignement et des médias d'information s'est renforcé, révélant son efficacité et inspirant des politiques éducatives similaires dans l'espace européen et à l'international, au travers de projets pluridisciplinaires sur des thématiques majeures comme la lutte contre la désinformation.

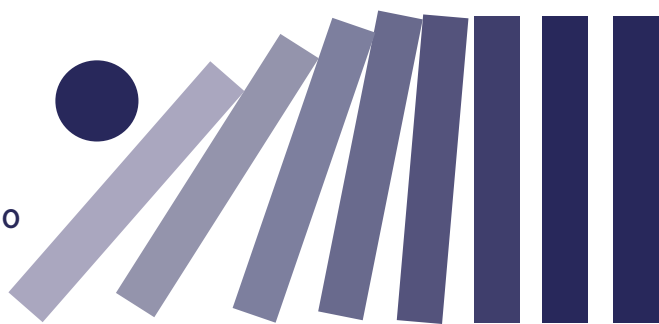
Dans le champ de la formation, le CLEMI travaille avec les professionnels des médias et de l'information et s'appuie sur les réseaux académiques en ÉMI sous l'autorité des recteurs.

Il dispose d'un réseau de plus de 260 formateurs qui s'appuient sur le référentiel des compétences en ÉMI du CLEMI. Son pôle Labo-formation propose des parcours de formation allant du niveau débutant à celui d'expert en adaptant les modalités - formation à distance, stages académiques, stages nationaux - et en diversifiant les thématiques.

Sur le volet de la formation des cadres et des formateurs de formateurs, le CLEMI participe aux séminaires nationaux organisés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans le cadre des plans nationaux de formation (PNF). De la même manière, il accompagne les initiatives des professionnels des médias et de l'information de plus en plus investis dans les plans académiques de formation (PAF) des enseignants.

Dans le domaine des ressources, le CLEMI poursuit ses productions en adaptant ses brochures pédagogiques aux attentes des enseignants.

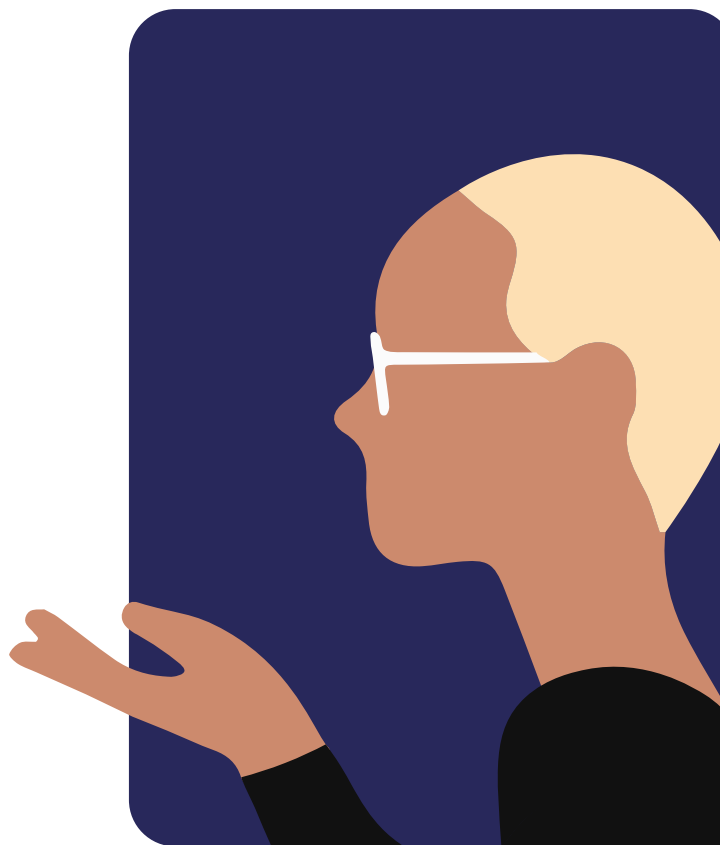
Son pôle Ressources-Studio, adossé au groupe médialab du CLEMI composé d'enseignants et de professionnels de l'information et des médias, développe depuis 2018 une offre de ressources innovantes en ÉMI. *Classe Investigation*, jeu éducatif qui fait travailler les élèves sur les sources de l'information, illustre cette démarche permettant de former les enseignants à l'utilisation d'une ressource « clé en main » pour des activités pédagogiques dans la salle de classe ou les CDI. Dans son rôle de « liaison », le CLEMI assure également la diffusion de ressources de référence en ÉMI produites par les acteurs du secteur de la presse et des médias. Le CLEMI a également repensé sa mission de promotion et de valorisation des médias scolaires. Les concours éducatifs Médiatiks et #ZéroCliché initiés en 2010 soutiennent cet effort de transformation, avec l'ambition de rendre compte au mieux des productions médiatiques des élèves qui témoignent de leurs centres d'intérêts, de leurs préoccupations sur les grands sujets de société et sur le monde qui les entoure.



Établies par le COP en 2016, les orientations « CLEMI action et missions » recommandaient le renforcement du partenariat entre les institutions et les professionnels de l'information et des médias. Ces dernières années, le CLEMI a fédéré de multiples acteurs institutionnels, associatifs et médiatiques. Outre l'engagement des acteurs de la presse d'information générale, les différents groupes de l'audiovisuel public et privé portent désormais des programmes ambitieux. Inscrit dans les PAF, le « Tour de France de l'éducation aux médias et à l'information et de la citoyenneté numérique » organisé par France Télévisions depuis la rentrée 2022, en partenariat avec le ministère en charge de l'Éducation nationale et le CLEMI, en atteste.

Les groupes privés de l'audiovisuel déploient également des dispositifs d'ÉMI, ouvrant leurs sites aux enseignants et aux élèves, allant à leur rencontre, participant à la SPME ou produisant des contenus spécifiques. Le programme « Rencontres de l'info » lancé en 2021 par le groupe TF1 en partenariat avec le CLEMI, est un exemple de cet engagement parmi d'autres portés, notamment, par les groupes Altice Média (devenu CMA Media en juillet 2024) ou encore Lagardère News. Cet effort concerne l'ensemble des médias indépendants, libres ou associatifs. Leurs parrainages des webradios développées au collège depuis la circulaire du 24 janvier 2022 en lien avec la Direction du numérique éducatif (DNE) en sont une illustration, de même que la mobilisation par ces médias de la part collective du pass Culture qui favorise le déploiement de leurs activités au sein des établissements scolaires. Les autorités administratives indépendantes comme l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ainsi que le Défenseur des droits s'engagent elles aussi, produisant leurs propres offres de formations et de ressources en ÉMI. Le CLEMI est notamment membre du collectif Educnum créé par la CNIL en 2013 qui fédère de nombreux acteurs publics, privés, associatifs ainsi que des médias, afin de sensibiliser les publics aux enjeux de protection des données personnelles dans une logique de promotion d'une culture citoyenne du numérique.

En 2022, l'Arcom a ouvert son département « Éducation aux médias et sensibilisation aux droits d'auteurs » qui développe avec le CLEMI des ressources et des formations pour les enseignants, mobilise les délégations territoriales (CTA) et produit un rapport annuel sur l'ÉMI. À ces offres s'ajoute l'engagement de longue date des mouvements d'éducation populaire et de nombreuses associations dont certaines bénéficient de subventions publiques, en particulier dans le cadre des appels à projets annuels initiés depuis 2017 par le ministère de la Culture. En qualité de centre de liaison, le CLEMI constitue l'interlocuteur privilégié de l'ensemble de ces entités. En lien avec la Dgesc, il est notamment chargé d'évaluer les offres et les propositions en direction du monde de l'enseignement.



Parentalité numérique, CLEMI SUP, coopération européenne et internationale : regard sur l'évolution des missions du CLEMI

Sur internet, comme ailleurs, les enfants ont besoin de leurs parents pour être guidés. Pourtant, de nombreux adultes se sentent démunis face aux pratiques numériques de leurs enfants : près d'un sur deux exprime un besoin d'accompagnement. Pour répondre à ce besoin, le CLEMI a développé ces dernières années son action de sensibilisation en direction des familles et des professionnels, avec de nouvelles ressources, de nombreuses actions de médiation, ainsi que des campagnes de sensibilisation grand public. En partenariat avec la Caisse des allocations familiales et France Télévisions, le CLEMI a ainsi porté la série web et TV « Famille Tout Ecran » diffusée quatre années durant sur l'ensemble des chaînes du groupe de télévision publique ainsi que sur les plateformes

et réseaux sociaux numériques. Conçue à partir des éditions du guide de conseils pratiques éponyme, cette série s'est accompagnée d'une bande dessinée en direction des adolescents, d'un ouvrage pour les parents, ou encore d'une campagne d'affichage diffusée sur l'ensemble du territoire national via le réseau des panneaux JCDecaux. Cette campagne a été conçue et développée dans le cadre du dispositif des Cités éducatives en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Un kit de médiation a également été développé en direction des professionnels intervenant auprès des familles, pour l'animation d'ateliers.

... de la recherche et de l'enseignement supérieur...

En poursuivant son projet en faveur d'une « ÉMI tout au long de la vie », le CLEMI a également initié en 2023 la démarche « CLEMI SUP » visant à étendre son offre en direction des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. En s'appuyant sur son expérience dans le domaine de l'enseignement scolaire et de la parentalité numérique, le CLEMI entend diffuser et partager avec l'ensemble de ses réseaux académiques et de ses partenaires les apports scientifiques issus des différentes disciplines universitaires et de recherche, dans une perspective d'enrichissement mutuel. Une publication alimentera la formation des formateurs, dans une logique de renforcement de la liaison entre formateurs, enseignants et enseignants-chercheurs.

La journée d'étude organisée en Sorbonne le 3 avril 2023, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du CLEMI, a posé la première pierre de cet édifice dont la réalisation contribuera également au continuum entre enseignement scolaire et enseignement supérieur. La publication au printemps 2024 du premier numéro des Cahiers du CLEMI Sup a permis de renforcer les opportunités de rencontres entre différentes sphères : chercheurs, acteurs de la société civile, de l'information, des médias, du politique et de l'éducation. À terme, l'objectif est de fédérer et d'animer un réseau de chercheurs en France et à l'international sur les enjeux de l'ÉMI, dans une démarche de médiation, de prospective et d'innovation.

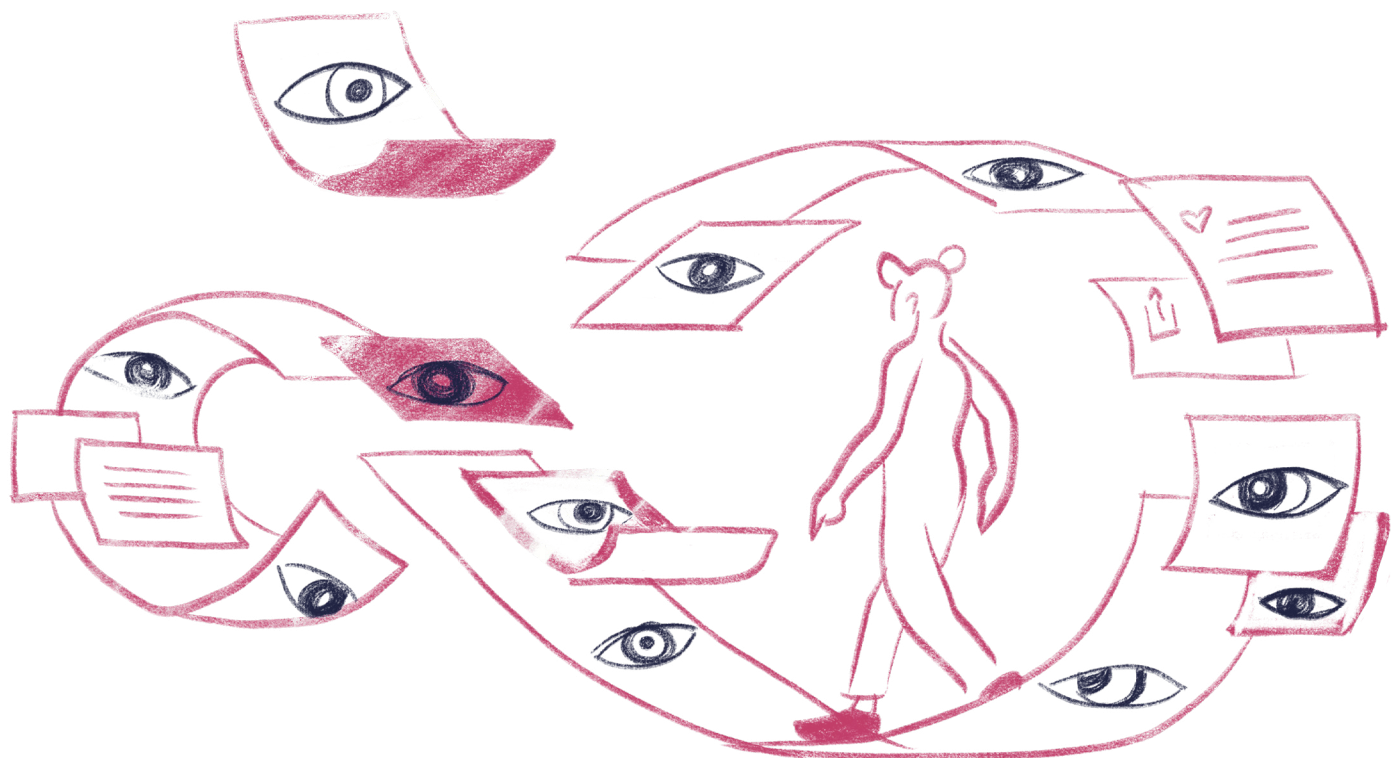
... en renforçant les coopérations européennes et internationales

Le CLEMI a toujours pensé son action dans une perspective d'ouverture, s'inscrivant dans des relations institutionnelles fortes avec l'Unesco, la Francophonie, les instances européennes, les bailleurs internationaux et les ONG. Sa participation annuelle à la Semaine mondiale de l'ÉMI et aux réflexions et travaux des instances européennes témoigne d'une reconnaissance au plus haut niveau de son expertise et du rayonnement de ses activités. La création d'organismes, tels que le Centre québécois de l'ÉMI (CQEMI) en 2021 et du Centre régional de l'ÉMI (CREMI) en 2023 au Cameroun, démontre la pertinence de sa démarche en termes de coopération internationale

Le CLEMI est identifié à l'international comme un centre de réflexion et d'action reconnu de référence, dont l'expertise s'avère importante tant auprès des praticiens et chercheurs que des institutions, des établissements scolaires et d'enseignement supérieur souhaitant participer à des projets de formation, de plaidoyer et de gouvernance de l'ÉMI.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères intègre le CLEMI parmi les partenaires de sa stratégie « Médias et développement 2023-2027 ». De même, la participation du CLEMI depuis 2021 au projet européen DE FACTO dans le champ de la lutte contre la désinformation, son action de formation de formateurs auprès d'organismes africains avec le soutien de Canal France International (CFI), son intégration au groupe d'experts de l'OCDE sur les mesures de gouvernance publique face à la désinformation ou encore ses coopérations multi et bilatérales avec de nombreux pays montrent l'étendue du potentiel de développement de ce sujet pour les années à venir.

Face à ce développement générateur de financements et de mobilisation de ses personnels, le CLEMI a renforcé son action en structurant une offre d'expertise, de formations et d'accompagnement à la production de ressources, tout en veillant à accompagner les priorités gouvernementales, de sa tutelle et de la direction internationale de Réseau Canopé.



**L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS,
À L'INFORMATION
ET À LA CITOYENNETÉ
NUMÉRIQUE**

02

« La citoyenneté numérique représente une dimension de l'éducation à la citoyenneté qui vise à apprendre aux élèves à travailler, vivre et partager dans des environnements numériques de manière positive. »

Eduscol

Au niveau européen, l'adoption du Digital Services Act (DSA) et les discussions autour du projet de loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » (loi SREN) permettent de réaffirmer l'importance d'une éducation à la citoyenneté numérique en complément de la régulation des plateformes et des réseaux sociaux numériques qui constituent le premier vecteur d'accès à l'information des publics, notamment des plus jeunes.

Dans cette perspective, l'ÉMI participe d'une éducation à la citoyenneté numérique visant à former les élèves à une utilisation éclairée et responsable des outils et des ressources numériques. Le ministère en charge de l'Éducation nationale a établi un cadre de référence des compétences numériques (CRCN), paru au Journal officiel le 30 août 2019, qui définit 16 compétences réparties en 5 domaines et leurs niveaux de maîtrise progressive au long de la scolarité ; ces compétences sont travaillées au sein de tous les enseignements. Dans cette optique, le CLEMI, aux côtés de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de l'Autorité pour la régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), a accompagné le Ministère dans l'élaboration d'une Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique, publiée en 2023.

À la fois document institutionnel et outil pédagogique, cette charte s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration de 2021 du Conseil de l'Europe sur le droit au respect de la vie privée des enfants dans l'environnement numérique, ainsi qu'elle s'ancre dans la stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027 du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Le CLEMI a toujours pris soin d'adapter son offre aux besoins des pratiques professionnelles des enseignants dans un environnement numérique en perpétuelle évolution. L'intégration de quelques trois-cents offres numériques à la Semaine de la presse et des médias dans l'École en est une illustration.

De la même manière qu'il a réalisé un travail de repérage des connaissances et des compétences d'« éducation aux données » dans les programmes du lycée (seconde et première), le CLEMI doit poursuivre ses actions d'éducation au numérique dans le champ de l'ÉMI, notamment dans une perspective de renforcement de la formation des formateurs et des enseignants.



Citoyenneté numérique et liberté d'expression

Le périmètre d'intervention du CLEMI rejoint les objectifs de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique. En incitant à la création de médias scolaires et à l'expression médiatique des élèves, le CLEMI aide les élèves à s'épanouir dans un environnement numérique en perpétuelle mutation et à en exploiter tout le potentiel.

L'ÉMI favorise la responsabilisation des élèves dans leurs usages numériques, en permettant l'exercice de la liberté d'expression et la compréhension de ses limites.

Avec la généralisation des outils technologiques (smartphones, plateformes et réseaux sociaux numériques), le harcèlement scolaire s'est développé ces dernières années en se poursuivant en dehors de l'enceinte des établissements scolaires sous la forme du cyberharcèlement. Les élèves doivent être formés aux moyens de le prévenir et de s'y opposer.

L'information à l'ère des intelligences artificielles génératives et des algorithmes de recommandation

Le développement des IA génératives impacte la manière dont tout un chacun est désormais amené à produire de l'information, en particulier les professionnels de la presse et des médias. « Nous ne sommes qu'au début de cette révolution qui bouleverse l'économie cognitive, mais il est certain que l'IA sera de plus en plus intelligente » souligne Laurence Devillers, universitaire et chercheuse au Laboratoire d'informatique pour la mécanique des sciences de l'ingénieur (Limsi) du CNRS, qui estime également « plus que nécessaire d'éduquer et de former à l'éthique de l'IA à l'école et dans le milieu du travail pour permettre aux citoyens de s'emparer de façon consciente et responsable de cette technologie prometteuse. » (Dossier pédagogique 35^{ème} SPME - CLEMI). La liaison du CLEMI avec les

membres de la communauté scientifique et de la recherche, renforcée dans le cadre de la démarche CLEMI SUP, s'avère essentielle pour bâtir une ÉMI à même d'apporter les éclairages nécessaires sur les opportunités que peuvent offrir ces technologies et sensibiliser aux risques qu'engendrent certains de leurs usages dans la vie quotidienne des élèves et de leurs familles.

Dans ce contexte, lutter contre les désordres informationnels en formant les élèves à la pratique de la vérification de l'information et à son analyse critique doit être l'une des priorités du CLEMI. Bien connaître le fonctionnement du paysage médiatique et savoir identifier les sources d'information constituent des piliers de l'ÉMI.

« Nous ne sommes qu'au début de cette révolution qui bouleverse l'économie cognitive, mais il est certain que l'IA sera de plus en plus intelligente. »

Laurence Devillers, universitaire et chercheuse au Limsi CNRS

Usage raisonné des outils numériques

L'usage du numérique et l'utilisation des écrans doivent être raisonnés et adaptés à l'âge des élèves dans l'école et hors l'école. Le CLEMI doit poursuivre le travail d'accompagnement des familles, via son volet parentalité numérique.

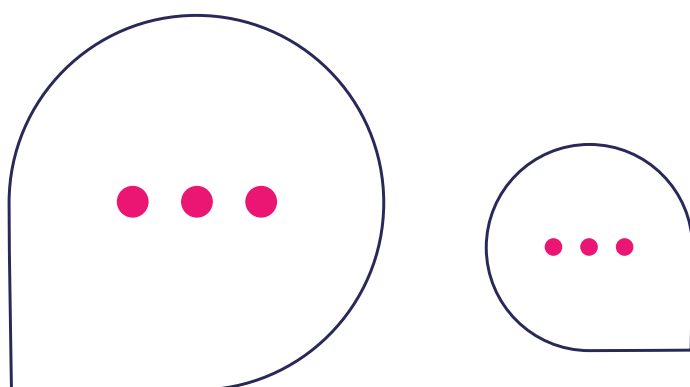
De même, la compréhension et l'application des principes fondamentaux de la sécurité numérique sont l'affaire de toutes et de tous. Chaque élève y est sensibilisé tout au long de sa scolarité afin de préserver son identité et sa réputation numérique. Au sein du système éducatif, la sensibilisation des élèves et des personnels d'éducation à la sécurité numérique est présente dans différents enseignements. Le ministère en charge de l'Éducation nationale diffuse sur la plateforme Éduscol des outils et des ressources pour permettre aux enseignants de se former et de former les élèves aux enjeux de la sécurité numérique.

L'ÉMI constitue un axe important de cette formation, en apprenant aux élèves à développer leur esprit critique et à devenir des citoyens responsables dans une société marquée par la multiplication, l'accélération et la complexification des flux d'information. Elle constitue un enjeu pédagogique pour des enseignants travaillant par exemple sur les techniques d'OSINT (Open source intelligence / renseignement de source ouverte) dans leurs activités en ÉMI.

De même qu'il assure depuis quarante ans la liaison entre les acteurs de l'enseignement et des médias, le CLEMI est invité à poursuivre le renforcement de partenariats stratégiques dans ce domaine avec l'ensemble des institutions, associations et organismes œuvrant dans ce domaine : Campus Cyber, ANSSI, Viginum, etc.

« Il est plus que nécessaire d'éduquer et de former à l'éthique de l'IA à l'école et dans le milieu du travail pour permettre aux citoyens de s'emparer de façon consciente et responsable de cette technologie prometteuse. »

Laurence Devillers, universitaire et chercheuse au Limsi CNRS



**VERS UNE
GÉNÉRALISATION DE
L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS
ET À L'INFORMATION**

03

La permanence et le renforcement des missions du CLEMI depuis 40 ans ont permis d'installer cet opérateur au centre d'un écosystème ÉMI désormais pléthorique. Le renouvellement de son Conseil d'orientation et de perfectionnement en mars 2022 a rappelé l'importance de cette instance pour l'accompagner dans ses orientations stratégiques et lui garantir une forme d'autonomie dans la conduite de son projet.

Institué par décret ministériel n°93-718 du 25 mars 1993 et placé auprès du CLEMI, le COP compte 60 membres, avec un nombre égal de représentants des pouvoirs publics, des représentants du système éducatif, ainsi que du secteur de la presse et des médias. Outre les orientations stratégiques du CLEMI, il donne des avis, formule des recommandations sur les actions à entreprendre et apprécie les bilans des actions menées, en cours ou à venir. La pluralité et la qualité des membres de son COP s'avèrent plus que jamais indispensables pour aider le CLEMI à poursuivre ses missions dans une perspective de développement et de perfectionnement. Il constitue un élément central pour une gouvernance juste et équilibrée du CLEMI, à la fois service du Réseau Canopé et opérateur au service du ministère en charge de l'Éducation nationale et des rectorats sur l'ensemble du territoire.

À cet égard, il est rappelé l'importance du réseau de coordonnatrices et de coordonnateurs académiques du CLEMI, dont l'action s'inscrit depuis janvier 2022 au sein des cellules académiques ÉMI animées par leurs référents. Le copilotage de ce réseau académique ÉMI (RAÉMI)

entre la Dgesc et le CLEMI visant à renforcer le pilotage de l'ÉMI à tous les niveaux d'échelons territoriaux a marqué une étape supplémentaire pour la généralisation de cet enseignement transversal et son appropriation par l'ensemble des personnels de direction et d'éducation.

Enfin, le CLEMI, agissant comme l'intermédiaire de référence sur un plan pédagogique entre le monde de l'École et celui des médias a été amené ces dernières années à renforcer ses missions nationales d'impulsion, de coordination, de formation et de validation pédagogiques pour l'ÉMI.

Ce renforcement doit se poursuivre pour soutenir son action, la développer et la placer à la hauteur des défis des sociétés numériques pour la formation des citoyens, jeunes et adultes. En conformité avec les grands objectifs assignés au système éducatif et face aux enjeux actuels de citoyenneté, ses actions peuvent se décliner dans un nouveau plan organisé en six axes indépendants et complémentaires qui s'inscrivent dans les priorités gouvernementales et ministérielles de l'Éducation nationale et en adéquation avec le projet de l'établissement Réseau Canopé. Ces six axes ont en commun un même objectif : développer l'esprit critique de tous les publics, en commençant dès l'École, par les nouvelles générations et ceci, dès les plus jeunes âges. Tous visent également à promouvoir l'engagement citoyen des plus jeunes, à en valoriser la valeur et la qualité, à créer et à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contribuer à en renforcer la vitalité.



Un renforcement des partenariats du CLEMI avec les acteurs des médias et du secteur du numérique, institutionnels, associatifs et économiques, en particulier les plateformes et réseaux sociaux numériques

Le CLEMI doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des groupes médiatiques pour renforcer la formation des personnels de l'Éducation nationale dans un environnement numérique, enrichir les ressources pédagogiques et augmenter les actions auprès de toute la communauté éducative. Cette exigence de responsabilité sociale en matière d'éducation doit être priorisée dans les contrats d'objectifs et de moyens des groupes publics de l'audiovisuel, dans les conventions des chaînes privées et dans les accords avec les plateformes numériques. Elle doit se répercuter sur l'ensemble des activités du CLEMI, y compris les actions éducatives qu'il organise, dont la Semaine de la presse et des médias dans l'École amenée à poursuivre sa transformation sur son volet numérique.

Le renforcement des partenariats doit également concerner les établissements de l'enseignement agricole, dans un partenariat avec le ministère en charge de l'Agriculture. De la même manière, le CLEMI doit poursuivre ses actions de coopération en ÉMI avec le ministère de la Culture en direction, notamment, des établissements de lecture publique.



Le renforcement des actions de formation du CLEMI

En articulation avec les priorités ministérielles et académiques, le CLEMI veillera à renforcer son action de formation de formateurs en ÉMI, en portant des efforts particuliers dans trois directions : le renforcement de l'ÉMI dans la formation initiale des enseignants ; la formation des personnels de direction en ÉMI ; le renforcement de l'ÉMI dans le 1^{er} degré, notamment via la formation à distance ou la création de ressources pédagogiques spécifiques.

Le renforcement des missions du CLEMI dans le champ de la parentalité numérique

Selon une étude de l'Insee de 2022, 54% des enfants de 5 ans utilisent des écrans. En articulation avec les priorités gouvernementales, le CLEMI doit intensifier ses partenariats pour renforcer la coéducation. Dans la continuité du développement de son offre de formations et de ressources en direction des familles et des professionnels, il doit démultiplier les actions avec l'ensemble des organisations disposant d'une expertise scientifique sur ces sujets, aussi bien institutionnelles, - notamment issues de l'enseignement supérieur et de la recherche, - qu'associatives ou médiatiques.



L'extension du domaine d'intervention du CLEMI en direction des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : lancement de la démarche CLEMI SUP

En impulsant une nouvelle dynamique de coopération avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, CLEMI SUP contribuera à renforcer l'assise scientifique et pédagogique du CLEMI dans son action de formation et d'évaluation des activités en ÉMI. Un travail de publication et la programmation d'événements à orientation scientifique structurera le développement de cette démarche dans une perspective de continuum en ÉMI de l'enseignement scolaire à la formation supérieure des étudiants.



Le renforcement de la coopération européenne et internationale en ÉMI

Si le CLEMI a toujours inscrit son action dans une perspective internationale, celle-ci s'intensifie pour répondre aux enjeux de coopération et de régulation entre États et organisations internationales. La création, ces dernières années, de centres dédiés à l'ÉMI, avec pour appui l'expertise du CLEMI, démontre la pertinence de la démarche initiée en France il y a 40 ans.

En phase avec les priorités gouvernementales et ministérielles de l'Éducation nationale et avec l'activité internationale de Réseau Canopé, le CLEMI doit développer sa stratégie de coopération aux échelons européens et internationaux. Ses activités financées doivent contribuer à la structuration d'un réseau pluridisciplinaire de professionnels qui favorisera le partage d'expériences et de bonnes pratiques au bénéfice des acteurs étrangers et français.

Le déploiement de l'ÉMI comme levier de l'engagement citoyen des jeunes.

Parce qu'elle s'inscrit dans une dynamique de projets et dans des pédagogies actives, l'ÉMI constitue un formidable levier pour la promotion et l'engagement citoyen des jeunes générations. Tout au long de leurs réflexions et de leurs travaux sur cette feuille de route, les membres du COP du CLEMI ont insisté sur la nécessité de renforcer la place des jeunes au centre des activités d'ÉMI. Le CLEMI et ses partenaires poursuivront toutes les initiatives allant dans le sens d'une valorisation de l'engagement des élèves dans la production de contenus d'information et de médias de tous types. Ils s'attacheront à créer les programmes et les dispositifs visant à déconstruire les stéréotypes et les préjugés sur leurs capacités à s'informer par eux-mêmes et à mobiliser un esprit critique à bon escient.



Présidente du COP du CLEMI
Nathalie Sonnac

Directrice de publication
Marie-Caroline Missir,
directrice générale de Réseau Canopé

Direction éditoriale
Serge Barbet,
directeur du CLEMI

Coordination éditoriale
Sophie Schemoul,
responsable du pôle communication

Ont collaboré à cette publication :
Nathalie Sonnac,
la direction,
les responsables de pôles
et chefs de projets du CLEMI,
les membres de la commission permanente
et du Conseil d'orientation
et de perfectionnement du CLEMI

